COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS DU JEUDI 3 JUIN 1982

MEMBRES PRESENTS:

Part X

: - Melle SCOTTO représentant M. le Recteur Membres de Droit

- M. MENIER, Secrétaire Général de l'Université

- M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université

Collège A : - Melle SIMONOT

- MM. BOURTON, GIUSTO, MALVACHE, MARCOU, TAISNE.

Collège B : - MM. MOREL, NATUREL, OBERDORFF.

: - MM. AUTEM, COFFIGNIEZ, DELCOURT. Collège C

Collège A.T.O.S. : - Mme FRANCE, M. SUBILLE

Collège Etudiants : - MM. AUFFRET, BAK, CUBIZOLLES, DEBEER, MASSE.

Collège des Personnalités Extérieures

: - M. BODART représentant M. le Sénateur-Maire de Valenciennes

- M. GILLIARD, Président du Syndicat Intercommunal

- Mme LUBRANI représentant M. LE GARREC, Ministre Délégué auprès du ler Ministre, Chargé de l'Emploi Président de l'A.D.E.C.

 M. DELQUIGNIES, représentant le secteur tertiaire.
 M. CARPENTIER, Vice Président du Conseil Général du Nord, Maire de Trith.

- M. MOTRITCH, représentant la C.G.C.

Invités : - Mme COCHAUX

- MM. LECOCQ P., PRUVOT R., SOENEN R.

MEMBRES EXCUSES : - M. POIRSON, représentant M. le Recteur

- M. GRIMALDI, Sénateur-Maire de Le Cateau

- M. MORIAMEZ, Président d'Honneur

- M. MASCLET, Etudiant.

ONT DONNE POUVOIR

: - M. COQUET G.

à

M. MALVACHE

- M. FLORENT

à

M. MALVACHE

- M. OUDIN

à

M. BOURTON

- M. MASSE jusqu'à son à

M. BAK

arrivée

- M. BERA, Président de à

M. DELQUIGNIES

la CCI de Valenciennes

- M. DELFORGE

M. DELQUIGNIES.

Monsieur le Président MALVACHE ouvre la séance du Conseil en proposant l'approbation des compte-rendus des 25 Février et 4 Mars 1982. Aucune remarque n'étant formulée, ces deux compte-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excuses ayant été adressés.

Monsieur MALVACHE souhaite donner quelques informations sur les décisions importantes qui ont été prises dans le cadre de la vie de l'Université et propose l'ordre du jour suivant :

- I Réunion du Syndicat Intercommunal;
- II Relations Université-Entreprises ;
- III Recrutement de Personnels ;
 - IV Etudiants Etrangers ;
 - V Habilitations d'Enseignements nouveaux pour 1982-1983 ;
 - VI Informations et Décisions diverses :

 CROUS, Direction de la Recherche au Ministère de l'Education

 Nationale, Loi d'Orientation, 20ème Anniversaire, Visite ANVAR et

 ADRINORD, Conseil du CITI, Convention Université Municipalité

 de Valenciennes, Exposition CEGIBAT, Pose lère Pierre, Taxe

 d'Apprentissage, Poste d'Education Physique, Financement installa
 tions sportives;
- VII Formations de Formateurs ;
- VIII Compte financier du budget 1981;
 - IX Proposition de participation des étudiants dans le cadre des activités physiques et sportives;
 - X Augmentation des Frais divers d'inscription des étudiants ;
 - XI Proposition d'une modification concernant la durée des amortissements;
 - XII Proposition de création d'un Centre de Préparation à l' Administration Générale (CPAG) à l'Université de Valenciennes;
- XIII Mission Culturelle de l'Université;
- XIV Formation Continue et Adaptation des cursus pédagogiques dans les UER
 - xv Médecine Préventive.

I- SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président annonce que le Syndicat Intercommunal pour la création d'un Centre d'Enseignement Supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes, présidé par Monsieur GILLIARD - Maire d'Anzin au cours de sa réunion du 26 Mai 1982 a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents pour l'achat des 4 ha de terrains nécessaires à l'extension de la troisième tranche des constructions de l'Université. Rappelons que ces 4 ha se situent sur la commune de Famars délimités au Nord par les terrains de l'Université, à l'Est par la future CD 958 et au Sud par le chemin de la sablière. Le coût de cet achat dépasse les 400 000 F. Au nom de l'Université le Président Noël MALVACHE remercie Monsieur GILLIARD et tous les Maires des communes de l'arrondissement de Valenciennes pour les efforts renouvelés et qui commencèrent en 1964.

Monsieur CARPENTIER, Maire de Trith, Vice Président du Conseil Général tient à ajouter que cette action est unique en France. Monsieur MALVACHE, très touché, déclare fortement apprécié cette unanimité pour soutenir l'Université.

II -RELATIONS UNIVERSITE-ENTREPRISES

Monsieur MALVACHE signale qu'un congrés important, à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale, s'est tenu à Toulouse en Mai dernier. Ce congrés avait pour objet l'étude des possibilités de transferts et de relations entre Université et Entreprises. Des représentants de l'Université s'y sont rendus : Messieurs CALLEGARI, HORLING et LAUT. Beaucoup d'informations importantes ont été données lors de ces Assises qui seront communiquées prochainement dans le bulletin de l'Université et qui feront l'objet d'une priorité l'an prochain.

III- RECRUTEMENT DE PERSONNELS

Monsieur le Président cite les créations et vacances de postes pour les UER à la rentrée 1982-1983 :

- Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion:
 - l Assistant en Droit Privé ;
 - l Maître-Assistant en Droit Public ;

- UER de Lettres :

- 1 Assistant en Lettres Modernes ;
- 1 vacance de Maître Assistant en Lettres Modernes.

- UER de Sciences Exactes et Naturelles
 - 1 Assistant en Mathématiques ;
 - 1 vacance de Maître-Assistant en Mécanique.
- T.U.T. :
 - l Assistant en Informatique fondamentale appliquée ;
 - l Assistant en Automatique et Informatique Industrielle ;
 - l Professeur Certifié en Sciences et Techniques Economiques.
- E.N.S.I.
 - 1 Professeur en Génie Chimique ;
 - 1 Assistant en Mécanique.

Monsieur MALVACHE informe enfin de la création d'un emploi d'Assistant dans le cadre de l'intégration des assistants vacataires et d'un poste d'assistant associé.

IV-ETUDIANTS ETRANGERS

Le Président informe ensuite le Conseil d'Université du bilan des admissions pour les étudiants étrangers. Après avoir remercié Monsieur GIUSTO d'avoir accepté cette responsabilité, il signale que l'Université compte 309 étudiants étrangers sur un effectif de 3 167 soit un pourcentage de 9,66% pour l'année 1981-82, pourcentage interprêté principalement pour le nombre d'étudiants tunisiens en Lettres et Syriens à l'IUT.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à Monsieur GIUSTe qui donne quelques indications sur les dossiers reçus et examinés pour l'année 1982-83 dans le cadre de la nouvelle loi:

U.E.R.	:	dossier reçus	s:	Acceptés	:	Non Acceptés
Droit	-:	2	-:	1	- : :	1
Sciences	-:	11	:	11	- : :	
Lettres	:	4	:	4	:	-

Pour les dossiers venant d'autres Universités, les résultats sont les suivants :

U.E.R.	:Dossiers : reçus :			Acceptés		Non Acceptés
Droit	-:- :	2	: -		-:- :	2
Sciences	-:-	8	:	3	-:-	5
Lettres	-:- :	1	-:- :	1	-:-	_
	:		:		:	

Monsieur MALVACHE précise qu'il s'agit de candidats de lère année de ler cycle lère inscription et qui ne rentrent pas dans le cadre d'un accord inter-gouvernemental. Il ajoute que des problèmes de moyens ne permettent pas à Monsieur GIUSTO de proposer une adaptation pédagogique pour les étudiants tunisiens en Lettres.

V- HABILITATIONS D'ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX POUR 1982-83

Monsieur le Président passe aux demandes d'habilitations d'enseignements nouveaux en signalant qu'il ne possède encore aucune information définitive mais que néanmoins les renouvellements et les redéploiements seront assurés. Toutefois pour les demandes d'habilitations nouvelles, il déclare que le Ministère effectue une analyse sérieuse au niveau des flux d'entrée et de sortie.

Signalons que suite à ce conseil, l'Université a été informée des habilitations suivantes :

- Licence de Lettres Modernes; C. P. A. G. ; Licence de conception mécanique assistée par ordinateur; Maîtrise de Sciences et Techniques Système de Production Automatisée et Micro-Système; Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Ingenierie et Maintenance Industrielle, Doctorat de 3ème cycle en Mathématiques.
- Renouvellement de la Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières et de la Licence des Techniques Audiovisuelles.

VI- INFORMATIONS ET DECISIONS DIVERSES

Le Président informe les membres du conseil d'un courrier du Ministère concernant l'amélioration des relations entre COURS et Université notamment au niveau de l'aménagement des horaires pour éviter les "queues" au Restaurant Universitaire. Signalons que suite à ce conseil, l'Université a été informée que l'extension du Restaurant Universitaire avait été acceptée définitivement à 350 places.

Au niveau de la Direction de la Recherche, du Ministère de l'Education Nationale, Monsieur MALVACHE souligne qu'une politique contractuelle devrait normalement s'établir entre le Ministère et chaque établissement avec une périodicité de 4 ans. En outre, la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France va prochainement paraître au Journal Officiel.

Au sujet de la loi d'orientation, Monsieur MALVACHE rappelle que des Commissions ouvertes avaient été mises en place et regrette le peu de participants à ces diverses commissions qui se sont réunie plusieurs fois. Le Conseil Restreint s'est aussi réuni plusieurs fois à ce sujet. Le rapprochement entre UER de Droit Commun et UER dérogatoire et les enseignements finalisés ont fait l'objet de points d'intérêt et de convergence.

Le Président signale que l'Université fêtera son 20ème Anniversaire en 1984 et que toutes idées originales pour fêter cet évènement seront les bienvenues et sont à transmettre au Cabinet du Président.

Comme autre information, il annonce la visite de l'ANVAR et d'ADRINORD à l'Université les 4 et 10 Juin 1982.

Dans le cadre du CITI, l'Université bénéficie non pas d'un seul représentant mais de deux. L'un représente le service commun informatique, actuellement Monsieur R. COUSIN et l'autre le Président de l'Université. Afin d'accroître la représentation de l'Université de Valenciennes, Monsieur le Président propose au Conseil d'Université de se faire représenter par Monsieur Michel DELANNOY. Aucune objection n'est formulée par les membres du Conseil.

La convention entre l'Université et la Municipalité de Valenciennes concernant le futur gymnase est en bonne voie. l'Université a émis un avis favorable pour cette convention mais il y a actuellement une navette entre Ministère, Rectorat et Université; cela devrait déboucher très prochainement.

Monsieur le Président rappelle la mise en place de Commissions chacune composée de 15 à 20 membres représentant les différentes composantes de l'Université à la fois UER et Services. Il ajoute que la participation se limite à un maximum de 2 commissions. Ces commissions font suite aux décisions qui ont été prises lors du précédent Conseil d'Université du 25 Février 1982.

Monsieur MALVACHE signale l'exposition CEGIBAT sur les économies d'énergie qui s'est déroulée à Valenciennes pendant trois semaines. Trois journées d'étude ont été fortement suivies.

Monsieur le Président a assisté à l'inauguration mais s'est fait représenté ensuite par Monsieur TORGUET. Monsieur le Président a eu l'honneur de présider la 3ème journée réservée à la recherche scientifique.

Le Président rappelle les dates de la pose de la première pierre, le Vendredi 11 Juin 1982, par Monsieur LE GARREC, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Emploi.

Monsieur MALVACHE donne ensuite le montant de la taxe d'apprentissage, montant non officiel précise t-il, de 2 700 KF contre 2 300 KF en 1981. Il remercie à cet effet l'ensemble des donateurs.

Monsieur MALVACHE rappelle que les actions qu'il a entreprises au niveau de la transparence des heures complémentaires sont en cours, il pense que cela portera des résultats au niveau de la gestion de l'Etablissement.

Monsieur PRUVOT soulève le problème des postes d'Education Physique. Monsieur MENIER pense qu'avec un optimisme raisonnable on peut compter sur un poste à la rentrée. Monsieur PRUVOT paraît néanmoins assez pessimiste.

Monsieur BODART signale un gros problème de financement pour les installations sportives : une somme de 300 à 500 000 francs fait défaut. Monsieur BODART a rencontré Monsieur TETELIN, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports qui doit entrer en contact très prochainement avec Monsieur le Président du Conseil Régional Noël JOSEPHE afin de discuter d'une possibilité de financement au niveau de la Région.

Ces quelques informations étant données, Monsieur le Président propose de mettre à l'ordre du jour la Formation des Maîtres et des Formateurs. Ceci, précise t-il suite à une circulaire récente qui est parvenue à l'Université le 7 Mai 1982.

VII- FORMATION DES FORMATEURS

Monsieur MALVACHE déclare que la formation des formateurs est une des missions importantes de l'Université et qu'elle aura de plus en plus d'importance, mission que lui reconnaît avec force le rapport DE PERETTI de Mars 1982. Ce rapport estime nécessaire la création dans chaque ville universitaire d'un Institut Universitaire de formations de formateurs, ce qui est possible à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis grâce à la compétence de Monsieur le Professeur Pierre TISON dans ce domaine d'activité.

La mission générale de cet Institut serait la formation de formateurs en général avec possibilité de recyclage pour les Maîtres du secondaire en Mathématiques, Informatique, Conception Assistée par Ordinateur, chimie... Former également des formateurs en techniques nouvelles, etc... Ce centre de formation faciliterait également la préparation du DEUG ler degré pour les étudiants engagés dans le vie professionnelle ; formation importante de 700 heures d'enseignement universitaire selon le nouveau décret du Ministère pour les instituteurs.

Enfin, faisant référence à la lettre de Monsieur le Recteur du 27 Avril 1982, Monsieur MALVACHE rappelle l'importance de la formation pour les jeunes de 16 à 18 ans. Le rôle de l'Université dans ce cas n'est pas de former directement ces jeunes de 16 à 18 ans mais de former ceux qui deviendront leurs formateurs. Il signale que dans notre Académie une analyse réalisée par la DAFCO montre l'ampleur du problème et la nécessité de mobilisation de l'ensemble du second degré et des Universités.

Monsieur MALVACHE ajoute qu'au niveau de chaque Chef d'Etablissement il est demandé de sensibiliser les collègues enseignants vis à vis de ce problème liant les problèmes de formation initiale à ceux de la formation continue, fondée par exemple sur le système des Unités Capitalisables pluridisciplinaires.

Monsieur MALVACHE conclut en précisant que l'Université dispose d'un grand spécialiste en la matière en la personne de Monsieu TISON qui peut contribuer pleinement au développement de cette activit et pourrait diriger cet Institut. Monsieur MALVACHE ajoute que Monsieur TISON qui le représente à l'instant même au Rectorat pour ces questions ne peut participer à ce Conseil d'Université, mais que toute personne désirant des informations complémentaires sur cette action

Monsieur DELQUIGNIES se demande si des financements sont prévus à ce sujet. Monsieur MALVACHE indique que des financements spéciaux sont prévus à la fois par le Ministère de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Education Nationale.

En conclusion, cette proposition de création d'un Institut et dirigé par Monsieur Pierre TISON est adoptée à l'unanimité.

VIII-COMPTE FINANCIER DU BUDGET 1981

Avant d'aborder le compte financier, le Président remercie Monsieur PRUVOT, Rapporteur de la Commission des Finances, pour l'accomplissement de cette lourde tâche. Il remercie à nouveau les donateurs extérieurs tels la Municipalité de Valenciennes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil Général, l'Etablissement Public Régional qui finance le tiers des activités de recherche de l'Université et le Rectorat pour ses crédits de maintenance et pour l'aide qu'il apporte dans la construction des bâtiments.

Monsieur le Président cède ensuite la parole à Monsieur R. PRUVOT. Celui-ci analyse le compte financier (voir document distribué) devant les membres du Conseil d'Université.

Monsieur MALVACHE remercie Monsieur PRUVOT et ouvre le débat.

Il rappelle qu'au cours de son Conseil du 14 Février 1980, il avait promis un inventaire détaillé du Legs DUVANT. Toutes les factures n'étant pas arrivées, une présentation d'utilisation du crédit sera donnée lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Président ajoute que les Services Généraux ont une part qui paraît importante dans le budget pour certains conseillers mais après questions posées à la Commission des Moyens de la
Conférence des Présidents d'Universités et au Ministère de l'Education
Nationale, cette part est loin d'être trop importante notamment pour une petite Université car une Université qu'elle soit petite,
moyenne ou grande a toujours besoin d'une structure basée sur les
mêmes services communs tels la Cellule d'Information et d'Orientation,
la Médecine Préventive, le Cabinet du Président, la Scolarité, les
services technique, audio-visuel, informatique, comptabilité,
magasin...

Monsieur DELCOURT constate un dépassement important des crédits ouverts dans le compte Frais de Réception à l'intérieur du budget Direction de l'IUT qu'il estime dû à une cérémonie de remise de médaille. Il demande que le budget de l'IUT soit dissocié du reste sinon il votera contre.

Monsieur l'Agent Comptable signale que le budget de l'IUT ne peut être dissociable des budgets des autres UER, l'IUT faisant partie de l'Université.

Monsieur DELCOURT ajoute également qu'une embauche a été effectuée au sein de l'IUT avec pour objectif a atteindre: une augmentation de la taxe d'apprentissage ; il constate que cet objectif n'est pas atteint étant donné que seul l'IUT est en très faible augmentation.

Monsieur MALVACHE signale que le chiffre de la taxe d'apprentissage n'est pas définitif. Il en profite cependant pour signaler que cette année la somme probable affectée à l'IUT est de 1 432 KF contre 1 312 KF en 1981 d'où une augmentation voisine de 10% mais ceci n'est pas officiel confirme t-il.

Monsieur DELQUIGNIES aimerait avoir une précision sur les termes de la page 11 à propos du résumé de l'UER de Sciences figurant dans le rapport de présentation : "cette progression ne doit pas cacher les réelles difficultés rencontrées dans les actions pédagogiques actuellement orientées essentiellement vers des formations à finalité professionnelle".

Monsieur SOENEN prend la parole en signalant qu'à l'UER de Sciences Exactes et Naturelles, il y a deux actions essentielles : recherche et enseignement. Lorsque l'on fait apparaître un budget global, élevé comme celui de l'UER de Sciences, il ne faut pas que celui-ci cache la faiblesse du budget enseignement pour une UER composée de près de 800 étudiants. Toutes les formations sont orientées à finalité professionnelle nécessitant des charges pédagogiques supplémentaires dont certaines ne sont pas prises en compte par l'Etat. C'est une des raisons pour lesquelles l'attribution de postes dans les UER de Droit commun est extrêmement faible étant donné les normes GARACES, précise Monsieur MALVACHE.

Monsieur DELQUIGNIES souligne alors l'inadéquation entre les règles des Universités traditionnelles et ce que l'on demande maintenant aux Universités dynamiques.

Le débat concernant le compte financier 1981 étant clos, Monsieur le Président passe au vote.

Le compte financier est adopté par l voix contre et le reste de l'assemblée pour. Monsieur MALVACHE remercie à nouveau Monsieur PRUVOT ainsi que l'ensemble des donateurs.

Avant de passer à un autre point, le Président tient à signaler que des mesures d'économie ont été prises non seulement en matière de chauffage, mais aussi au niveau de l'éclairage, de l'eau.. Il insiste également sur l'exonération du timbre poste qui peut être faite dans certains cas et qui peut permettre là aussi une économie non négligeable.

IX -PROPOSITION DE PARTICIPATION FINANCIERE DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Monsieur PRUVOT, Directeur du Service des Activités Physiques et Sportives déclare que le Conseil des Sports a été saisi d'une demande d'augmentation de la cotisation des étudiants aux activités physiques. Celle-ci passerait de 26 F à 30 F.

Monsieur PRUVOT rappelle que la subvention de l'Etat est de 30 000 F; que toutes les fournitures sportives sont mises gratuitement à la disposition des adhérents. Il ajoute que 23 sections fonctionnent et que la rétribution des enseignants vacataires est également prélevée sur cette somme.

Monsieur PRUVOT remarque que la demande est sans cesse croissante et que le nouveau gymnase va accroître le volume des charges.

Monsieur AUFFRET trouve qu'en comparaison des services rendus, l'augmentation demandée de 4 F n'est pas élevée.

Monsieur PRUVOT remercie la très large ouverture d'esprit dont font preuve les étudiants.

Cette proposition d'augmentation est adoptée à l'unanimité.

X-AUGMENTATION DES FRAIS DIVERS D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS.

Monsieur MENIER, Secrétaire Général, au nom de Madame CHOISEZ responsable de la Scolarité, expose les faits : Depuis 1980, les frais divers par étudiant s'élèvent à 10 F + 10,80 F de timbres pour envoi du diplôme à l'étudiant, convocation...

Monsieur MENIER demande qu'une somme unique de 20 F soit généralisée et que la somme de 10,80 F pour les timbres soit supprimée. L'avantage de cette solution réside dans le fait d'une plus grande efficacité du service scolarité qui n'aura plus à manipuler et à classer un très grand nombre d'enveloppes (+ de 2000) qui pourront sortir par ordinateur.

Monsieur MOTRITCH n'est pas d'accord avec ce principe car souligne t-il les étudiants n'ayant pas obtenu leur diplôme paieront pour les autres. Une autre solution devrait pouvoir se trouver pour que l'ordinateur sorte les enveloppes.

 $\label{thm:mademoiselle} \mbox{\sc Mademoiselle SIMONOT propose une augmentation des Droits} \\ \mbox{\sc d'inscription.}$

Monsieur MALVACHE est d'accord avec cette dernière proposition mais seulement sur le plan national. Il signale que la Conférence des Présidents d'Université a été saisie par Monsieur le Ministre à ce sujet et a émis un avis favorable pour une augmentation nationale ; les boursiers seraient, par la même occasion, exonérés des Droits d'inscription. Il faut éviter en effet des Droits d'inscription multiples et variés selon les Universités.

Le vote effectué, le passage des frais divers à 20 F est adopté par l'ensemble des membres moins une abstention et un contre.

XI- PROPOSITION D'UNE MODIFICATION CONCERNANT LA DUREE DES AMORTISSEMENTS

Dans le rapport de présentation du compte financier, il apparaît qu'en 1980, le montant des amortissements s'élevait à 1 271,5 Millions de Francs. Ce chiffre se trouve en augmentation pour 1981 soit 1 622,5 Millions de Francs d'où une augmentation de 350 mille Francs. Cette dotation aux amortissements peut représenter un "frein" pour un développement équilibré des différents UER et Services

Une modification du calcul de la dotation aux amortissements permettrait de résoudre certains problèmes liés aux charges de fonctionnemen

Monsieur l'Agent Comptable souhaite un étalement dans le temps de la durée des amortissements de façon à réduire son montant. Il propose l'allongement suivant :

Pour le matériel et l'outillage la durée pourrait être portée de 8 à 12 ans soit un taux de 8% contre 12% antérieurement.

Pour les machines à écrire, le calcul pourrait s'établir sur 8 ans au lieu de 6 soit un taux de 12% contre 16% antérieurement.

Pour les autres biens aucun changement n'est proposé :

- . Mobilier de bureau : 16 ans ;
- . Constructions légères : 33 ans.

Monsieur MALVACHE déclare que l'équipement est la richesse d'un établissement mais que la facette positive de cet allongement de l'amortissement procurera plus de souplesse au niveau des frais de fonctionnement des U.E.R.

Monsieur SUBILLE souligne que pour les biens d'équipement au niveau de l'atelier, il serait bon de réduire les durées d'amortissement car les machines sont très vite démodées.

Monsieur DELQUIGNIES se rallie à cette idée. Accélérer l'amortissement permet de ne pas se trouver avec du matériel obsolescent.

Monsieur VAN CEULEBROECK signale qu'il y a une différence entre l'Université et l'Entreprise. Acquérir c'est bien mais faire tourner c'est mieux.

Pour compléter l'information de Monsieur VAN CEULEBROECK, Monsieur AUTEM signale qu'à l'IUT, il existe un étranglement au niveau fonctionnement à cause des dotations en amortissement énormes.

Monsieur MALVACHE émet le souhait qu'un aménagement temporaire soit envisagé.

Monsieur AUFFRET pense que l'enseignement va en souffrir et que la formation ne répondra plus à ce que l'entreprise attend.

Monsieur DEBEER demande si cette décision s'applique à toutes les UER. Monsieur l'Agent Comptable lui répond affirmativement.

Monsieur SUBILLE aimerait savoir si une autre formule pour l'achat du matériel ne peut être envisagée ; par exemple possibilité de revendre la matériel d'occasion.

Monsieur MENIER signale que ce n'est pas possible car nous sommes tenus par une législation particulière avec les domaines.

Monsieur AUTEM propose que l'expérience d'allongement du taux d'amortissement ne porte que sur une pèriode de 2 ans et que le problème soit revu au terme de ces 2 années.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

XII-PROPOSITION DE CREATION D'UN CENTRE DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE (CPAG) A L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES.

Monsieur TAISNE, Directeur de la Faculté de Droit, rappelle que cette proposition de création résulte du souhait émis par Monsieur le Premier Ministre lors de son discours à l'Hôtel de Ville de Lille le 24 Janvier 1982.

Le CPAG est une entité régie par des textes de 1975. Les objectifs de ce futur CPAG (voir document distribué lors du Conseil) résident essentiellement en la préparation aux concours administratifs ouvrant l'accès aux catégories A de la Fonction Publique. La vocation du CPAG sera de mettre en place des actions de Formation Continue et aussi satisfaire à une mission d'information générale sur la fonction publique et l'administration.

Monsieur TAISNE signale qu'après entretien avec le Sous-Préfet il serait bon de répondre favorablement à cette offre. Cette création répond d'une part à un besoin réel sur le plan local pour la formation de fonctionnaires, besoin qui ne fera que croître. D'autre part, cela permettrait une consolidation de la Faculté de Droit qui, souligne Monsieur TAISNE, se trouve en tête au niveau effectif de l'Université mais en dernière position pour le nombre d'enseignants. Cette formation permettrait peut-être d'obtenir un poste de Professeur de Droit Public dès 1983. Il ajoute que l'on peut prévoir, de façon raisonnable, une centaine d'étudiants.

Monsieur MALVACHE précise que le Conseil Restreint réuni ce même jour a émis un avis favorable pour cette création.

Monsieur Anicet LE PORS, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, a également émis un avis favorable à cette proposition de création.

Monsieur MARCOU soulève le problème des locaux pour loger cette centaine d'étudiants.

Monsieur TAISNE souligne que les locaux de la Faculté pourront être utilisés dans la limite de 20 heures de cours par semaine. Un problème de locaux subsiste et cet enseignement sera une raison supplémentaire pour l'appui d'une troisième tranche de constructions.

Aucun problème n'étant soulevé, Monsieur MALVACHE procède au vote.

Cette proposition de création d'un CPAG à l'Université de Valenciennes est adoptée à l'unanimité.

XIII = MISSION CULTURELLE DE L'UNIVERSITE

Monsieur MALVACHE souligne que cette mission de l'Université est très importante non seulement en son sein mais aussi pour le rayonnement extérieur de l'Université. Il signale qu'un compte culturel est inscrit au budget et pense le développer et passe la parole à Monsieur OBERDORFF, responsable de cette action.

Monsieur OBERDORFF expose l'historique de la mission culturelle. Les personnes actuellement touchées sont essentiellement des personnes du 3ème âge. Le but de cette mission serait d'ouvrir l'Université de Valenciennes à tous les publics. Il ajoute que l'Université est par excellence un lieu de culture mais n'a plus forcément cette image aux yeux du grand public. La "culture pour tous" est un moyen de reconcilier normalement le monde universitaire avec la Cité (voir document distribué en début de séance).

Monsieur OBERDORFF annonce que les 3 grands objectifs essentiels de cette mission sont les suivants :

- diffusion à tout public ;
- lieu de rencontre ;
- lieu d'animation culturelle.

Il ajoute que pour atteindre ces objectifs, l'Université se propose de créer un Institut Culturel Universitaire.

Un projet des statuts (voir projet distribué en début de séance) rédigé par Monsieur OBERDORFF a été soumis à la Commission Culturelle qui a donné un avis favorable.

Monsieur MOTRITCH demande si cet Institut pourra signer des conventions.

Monsieur OBERDORFF déclare que cet Institut a une structure de service commun et qu'en conséquence l'Université signe les conventions. Le Conseil d'Administration de l'Université décidant en dernier ressort.

Monsieur DELCOURT n'est pas d'accord avec l'article 9 stipulant que le Directeur de cet Institut "est obligatoirement un enseignant relevant du statut de l'enseignement supérieur".

Monsieur OBERDORFF accepte que l'on supprime "enseignement supérieur" mais tient à ce que ce soit un enseignant de l'Université et Monsieur MARCOU précise de l'Université de Valenciennes".

Monsieur NATUREL constate avec plaisir que cet organisme désire collaborer avec la vie culturelle à Valenciennes. Il ajoute qu'il est important que le travail qui se fera soit en concertation directe avec ces organismes et que la volonté de collaborer soit un des soucis essentiels et que l'Institut vienne conforter ce qui existe.

Monsieur COFFIGNEZ remarque que des expériences de ce genre ont déjà eu lieu mais ont échoué. Il estime qu'il est nécessaire de connaître les aspirations des étudiants en matière de programme culturel car ils ne participembpas à ce qui leur est proposé actuellement.

Monsieur DEBEER aimerait connaître le résultat des Conférences particulièrement au niveau de la participation des étudiants.

Monsieur OBERDORFF signale que cela dépend des sujets traités.

Monsieur DEBEER souhaite que certaines réunions puissent être décentralisées. Monsieur OBERDORFF n'y voit pas d'inconvénient mais, souligne-t-il, seul le Boulevard Harpignies dispose d'un grand amphithéâtre. L'expérience tentée en Résidence n'a pas apporté le potentiel étudiant espéré.

Monsieur PRUVOT s'inquiète quant au devenir de l'ASCUV; Monsieur OBERDORFF trouve que les activités de cette association peu vent trouver leurplace dans cet Institut de l'Université.

Le débat étant clos, Monsieur le Président passe au vote. Cette proposition de création d'un Insitut Culturel est adoptée à l'unanimité.

XIV- FORMATION CONTINUE ET ADAPTATION DES CURSUS PEDAGOGIQUES DANS LES UER

Monsieur MALVACHE rappelle que l'une des richesses de l'Université est ses diplômes. Dans le cadre de la Formation Continue le problème de l'adaptation des cursus pédagogiques de nos enseignements, qui s'effectuent au sein des UER, est aussi et encore une mission fondamentale de l'Enseignement Supérieur.

La formation continue, précise Monsieur MALVACHE; doit être la préoccupation de tous les personnels même si tous et au même moment ne sont pas impliqués de la même manière dans son développement. Il souligne que la politique de formation initiale et continue doit être élaborée au plus haut niveau de l'Etablissement dans le cadre d'un service commun de gestion.

Monsieur le Président déclare que le Ministère favorisera cette politique d'ouverture et de convergence entre les formations initiales et continues.

Monsieur MALVACHE ajoute qu'il faut éviter la marginalisation de la Formation Continue et plutôt favoriser la symbiose entre Formation Initiale et Formation Continue. L'important est d'ouvrir les cursus pédagogiques aux adultes en ayant une pédagogie adaptée et une reconnaissance de l'expérience professionnelle dans les cursus du diplôme.

Des travaux ont eu lieu dans ce sens, Monsieur MALVACHE passe la parole à Monsieur Pierre LECOCQ puis à Monsieur René SOENEN qui développent ce point. Il signale que ces propositions ont reçu à l'unanimité un avis favorable du Conseil Restreint.

Monsieur SOENEN propose de ramener au niveau des UER compétentes la possibilité de délivrer un diplôme correspondant et de leur confier la responsabilité pédagogique des enseignements. Il annonce qu'à la rentrée universitaire 1982-1983, une action à titre expérimental va être lancée au niveau de la Licence de Conception assistée par ordinateur et de la Licence de Techniques audio-visuelles. Monsieur SOENEN souligne une forte demande au niveau des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle. Les formations se feront suivant un système d'unités capitalisables aboutissant à l'obtention d'un diplôme à finalité professionnelle.

Monsieur MOTRITCH attire l'attention sur le fait que ces formations ne seront pas accessibles aux demandeurs sans l'accord de la profession au niveau congé de formation.

Monsieur SOENEN signale que cette demande émane du Ministère et qu'il faut tenter l'expérience. Les accords Patronat-Ministère ne sont pas du ressort de l'Université.

Après délibération et présentation des différentes actions, il est décidé à l'unanimité de confier la responsabilité pédagogique des enseignements de l'Université aux équipes compétentes et aux UER. Cette symbiose entre Formation initiale et Formation continue avantage aussi bien l'une et l'autre des activités. En outre , elle permet de donner aux adultes l'accès des diplômes nationaux. Les propositions concernant l'adaptation des cursus et les diplômes d'Université, sous la responsabilité des UER, sont acceptées à l'unanimité.

XV- MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Secrétaire Général est invité par le Président à exposer la situation découlant de la démission du Docteur FRIARD en sa qualité de Directeur de la Médecine Préventive.

Monsieur MENIER précise que jusqu'alors, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ne faisait pas partie du service interuniversitaire de Médecine Préventive regroupant les 4 Universités de l'Académie de Lille.

Il donne lecture d'une lettre par laquelle Monsieur le Ministre de l'Education Nationale accepte la démission du Docteur FRIARD et souligne que cette situation implique que le Conseil d'Université devra nommer un nouveau Directeur de la Médecine Préventive.

Le contrôle médical des étudiants pourrait être très sensiblement amélioré du fait de la nomination d'un Médecin à temps partiel à l'Université. Monsieur MENIER précise que 2 candidatures à cette fonction se sont officieusement manifestées mais que la procédure administrative à engager pour la nomination du Directeur de la Médecine Préventive passe par le Conseil de l'Université qui doit donner son avis sur les candidatures qui lui seront présentées.

A l'unanimité, le Conseil de l'Université donne son accord à Monsieur le Président afin d'engager toute procédure utile en vue de la nomination d'un Médecin à l'Université. Le Conseil demande que les candidatures exprimées soient soumises à son avis lors de la prochaine séance.

Aucune autre question n'étant adjointe à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 H 45.